



**RÉGION SUD**  
**Provence Alpes**  
**Côte d'Azur**



Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

46 Boulevard Fenouil 13016 Marseille – 04 91 09 36 31

# **RAPPORT D'ACTIVITES 2022**

**Arrêté au 31/08/2022**

***Président : <<A compléter>>***

## **COMMISSION REGIONALE**

## **JURIDIQUE**

# 1 - Faits Marquants :

Sans Objet

Définition de l'encadrement (nombre de personnes impliquées au sein de la commission)

<b>Niveau 1 &amp; 2 d'encadrement (Initiateur/Animateur/ FPS1/FB1/moniteur photo Niveau 1)</b>	<b>Niveau 3 d'encadrement (MF1/BEES1/DEJPEPS/ MEF1/FPS2/FB2/Monit eur Photo Niveau 2)</b>	<b>Niveau 4 d'encadrement (MF2/BEES2/DESJEPS/ FPS3/FB3/Moniteur Photo Niveau 3)</b>	<b>Autres : entraineurs, juges, arbitres, etc...</b>
		<b>MAGNAN Alain Président Commission Juridique Régionale.</b>	

Le niveau s'entend pour les activités de la commission

Titres et résultats marquants aux championnats des compétiteurs de la région (nom compétiteur/club d'appartenance/résultat(s)) :

Sans Objet

# 2 - Vie de la Commission :

AU PLAN NATIONAL :

Contact direct avec le Président de la Commission Juridique Nationale pour des informations juridiques et des demandes de projets de réponses pour des problèmes se posant à divers club de la France entière.

AU PLAN REGIONAL :

- En liaison avec le CROS PACA : assistance à un webinaire sur les violences dans le sports (janvier 2022) et conférence à venir (novembre 2022) en présentiel toujours sur le même sujet.

- Sur le site internet de la commission régional : assistance et aide aux demandes de renseignements pour la vie de divers clubs de la Région.

# 3 – Activités inter-commissions :

--

## 4 – Bilan de la Saison :

Commentaires :

L'activité habituelle de la Commission n'a posé aucun problème dans le suivi auprès des clubs demandeurs.

Toutefois, il est à noter une forte demande d'assistance de clubs ayant subi des contrôles particulièrement pointilleux de la part des autorités. Sans vouloir mettre en cause le bien-fondé de ces contrôles (sécurité, légalité ...), il y a lieu de poser la question sur la forme de ceux-ci et sur la disparité de décision suivant l'autorité intervenante.

## **5 – Déclinaison des actions à venir** **(Année 20.N+1)** *(voir ci-dessous pour détail des actions) :*

### **ACTION N°1 ASSISTANCE AUX CLUBS**

**Définition de l'action :** Assistance, aide et fourniture de documentation aux clubs demandeurs .

**Moyens humains et financiers nécessaires pour la réalisation de l'action**

**NEANT**

### **ACTION N°2**

### **LIAISON AVEC LE CROS PACA**

**Définition de l'action :** Liaison et contact avec le CROS dans les différentes problématiques (violences et autres) –pouvant se poser dans la pratique sportive, quel que soit le sport.

**Moyens humains et financiers nécessaires pour la réalisation de l'action**

**NEANT**

### **ACTION N°3 LIAISON AVEC LA** **COMMISSION JURIDIQUE NATIONALE**

**Définition de l'action :** Intervention en cas de demande de renseignements et précisions sur des **problématiques de clubs de toute la France.**

**Moyens humains et financiers nécessaires pour la réalisation de l'action**

**NEANT**